



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 123690

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé concernant le devenir de l'Institut de formation en soins de Châteaubriant (Loire-Atlantique) qui forme depuis plusieurs décennies les infirmières et infirmiers. Il l'interroge pour à l'avenir augmenter la capacité d'accueil d'étudiants afin de répondre à la demande croissante de personnel infirmier. Le Président du conseil régional interrogé à cet effet lors de la récente commission permanente a clairement répondu que rien ne pouvait se faire sans la volonté de l'État. C'est pourquoi, en réponse, il lui demande très précisément comme il lui en a parlé lors d'une réunion à l'Assemblée nationale le 22 novembre 2011, si l'État est disposé à prendre toute sa part pour à la fois conforter, et, donner une dimension nouvelle à cette remarquable institution. Par ailleurs, dans un souci de répondre à la multiplication des besoins en matière d'aide à la personne, il lui demande, en lien avec la région interrogée lors de la session du Conseil régional le vendredi 25 novembre 2011, s'il est favorable à y adjoindre une formation d'aide-soignant s'adressant à des titulaires du baccalauréat renforçant et diversifiant ainsi la création de BTS post-baccalauréat dans le domaine de la santé et de l'aide à la personne dans un pôle secondaire dynamique comme Châteaubriant, doté de services publics, d'offres culturelles adaptées et bientôt désenclavé avec la desserte par tram-train vers Nantes, facilitant ainsi le déplacement des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123690

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12753

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)